

# Les droits de l'enfant entre "Dire" et "Faire" dans " Lettre au Président du Monde" d'Eric Simard<sup>1</sup>

الدكتورة / نرمين إبراهيم الصاوى

المدرس بقسم اللغة الفرنسية

بكلية التربية - جامعه دمنهور

المجلد الرابع العدد (١) لسنة ٢٠١٢

مجلة كلية التربية . جامعة دمنهور

---

<sup>1</sup> Éric Simard est un [écrivain français](#) . Il né en [1962](#) à [Joigny](#). Il est principalement connu pour sa série [Le Souffle de la Pierre d'Irlande](#), pour ses récits historiques tel que [La femme noire qui refusa de se soumettre - Rosa Parks](#) et pour ses textes courts tel que [L'enfaon.](#)-"[Les soldats qui ne voulaient plus se faire la guerre, Rosa Parks. La femme qui a changé l'Amérique](#) –biographie, [Marie-Antoinette à fleur de peau](#)



**“L'Histoire nous jugera  
sévèrement si nous refusons de  
mobiliser notre savoir, nos  
ressources et notre volonté pour  
faire en sorte que chaque  
nouveau membre de la famille  
humaine arrive dans un monde  
qui honore et protège les  
précieuses et irremplaçables  
années d'enfance.”**

**Carol Bellamy,  
Directrice exécutive de l'UNICEF<sup>2</sup>**

**C'est le 20 novembre 1989 que l'Organisation des Nations  
Unies publie la Convention Internationale des Droits de l'Enfant  
(CIDE). 193 pays<sup>3</sup> ont ratifié cette Convention les obligeant à**

---

<sup>2</sup> Carol Bellamy, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance: La protection de l'enfance. Guide à l'usage des parlementaires, n°7, union interparlementaire, UNICEF, 2004, p.23

<sup>3</sup> Cf. Annexe 1, p. 28: Liste des pays signataires de la CIDE par ordre alphabétique

**adapter leurs lois en conformité avec ce texte. Certains pays ne l'ont pas signée comme la Somalie et les Etats-Unis<sup>4</sup> . Ceci dit, il reste beaucoup d'obstacles qui contre-carrent l'actualisation proprement dite de ces droits...le combat des Droits de l'Enfant n'est pas encore fini...d'autant plus que cette Convention se veut universelle et consensuelle: elle ambitionne de "faire agir" les responsables dans la Etats parties et en même temps répondre aux attentes des publics adultes et jeunes aux habitus hétérogènes .**

---

<sup>4</sup> Ce Pays ne s'engage par sur la Convention parce que plusieurs de ses États refusent d'abolir la peine de mort pour des crimes commis par des mineurs, mais l'argument le plus significatif relève des droits des parents. En effet, de nombreux lobbies, soutenus par le Sénateur Jesse Helms, pensent que cette convention ôte les droits des parents sur leurs enfants. Et c'est d'abord cet argument, avec celui de l'avortement, qui est mis en avant. En Mars 2005 : Les Etats-Unis abolissent enfin la peine de mort contre les mineurs. Or, jusqu'à ce jour les États Unis n'ont toujours pas ratifié ce texte.

De son côté, l'ONU fait preuve de bonne intention en publiant une version multilingue, simplifiée et accessible au public enfant, activant de la sorte l'Article 42 de la CIDE<sup>5</sup>, selon lequel:

”Les États doivent faire connaître le texte de cette Convention aussi bien aux adultes qu'aux enfants”<sup>6</sup>.

Sur ce, des sites internet, des ouvrages à l'intention des enfants, et des modules parséant les cursus scolaires se multiplient, ils ont pour objectif principal: faire connaître aux enfants leurs droits au bien-être, au bonheur, à l'amour, à la protection, à la non-discrimination, à l'éducation, à la paix...etc.

“-Tu as droit à la protection favorable”(Art.41)

-“Tu as droit à la non-discrimination” (Art.2)

-“Tu as droit au bien-être” (Art.3)

-“Tu as droit à l'exercice de tes droits” (Art.4)

-“Tu as droit à la vie et au développement.” (Art.6)...etc.”<sup>7</sup>

En observant ces articles, on se rend compte qu'il s'agit d'un discours de la Loi c'est-à dire un genre de discours produit par une instance communicante (ONU) qui a pouvoir de légiférer car “ne légifère pas qui veut.”<sup>8</sup> De surcroît, les articles de la Convention constituent des énonciations performatives: elles ne se limitent pas à “dire” quelque chose mais à “faire”.

<sup>5</sup> Nous avons préféré cette version adaptée aux enfants à celle adressée aux adultes pour pouvoir imaginer comment l'enfant peut appréhender ses droits. Cf. Annexe 2, p.29

<sup>6</sup> La Convention Internationale des Droits de l'Enfant- texte adapté aux enfants diffusé sur [www.droitenfant.com](http://www.droitenfant.com) Consulté en novembre 2012 et ajouté comme annexe de notre article. Cf. p-p.28-33

<sup>7</sup> Cf. CIDE, annexe p. 28

<sup>8</sup> Patrick Charaudeau: Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique, Paris,Hachette “éducation”, 1990, p. 134

Du reste, en évaluant génériquement la Convention publié par l'ONU, nous pouvons classer cette convention comme produit culturel, socio-politique qui est censé être fiable. Sous cet angle, la réception de ce produit est déterminée par la connaissance que possède le public du genre car en effet :

“Comprendre le genre comme un outil de communication conduit à une sociologie des contextes de réception : les catégories génériques deviennent un outil de la socialisation des produits”<sup>9</sup>

Donc, dire que cette convention est le produit des Etats membres de l'ONU révèle les ambitions de cette organisation internationale et prépare le public à ce qu'il va lire ou plutôt “vivre” par la suite...le public s'attend à ce que tous les articles de cette convention soient actualisés dans l'immédiat.

Or, pour que ces “dire” deviennent “Faire”, ou pour que ces promesses soient tenues, il faut qu'il y ait “l'intention” et plus précisément “l'intention nécessaire à l'exécution d'une action subséquente, et non seulement l'intention requise pour accomplir l'action présente.”<sup>10</sup> Autrement dit, si l'ONU était responsable de l'accomplissement de ses lois, elle l'aurait fait volontiers... mais en réalité ce sont les Etats parties signataires de la CIDE qui sont censés consommer l'action subséquente comme le montrent les extraits suivants de la CIDE:

“L' État doit faire le nécessaire pour que tu puisses exercer tous les droits qui te sont reconnus par cette Convention.” (Art.4)<sup>11</sup>

---

<sup>9</sup> Jean-Pierre Esquenazi: Sociologie des publics, Paris, Editions La découverte, coll. Repères, 2009, p.17

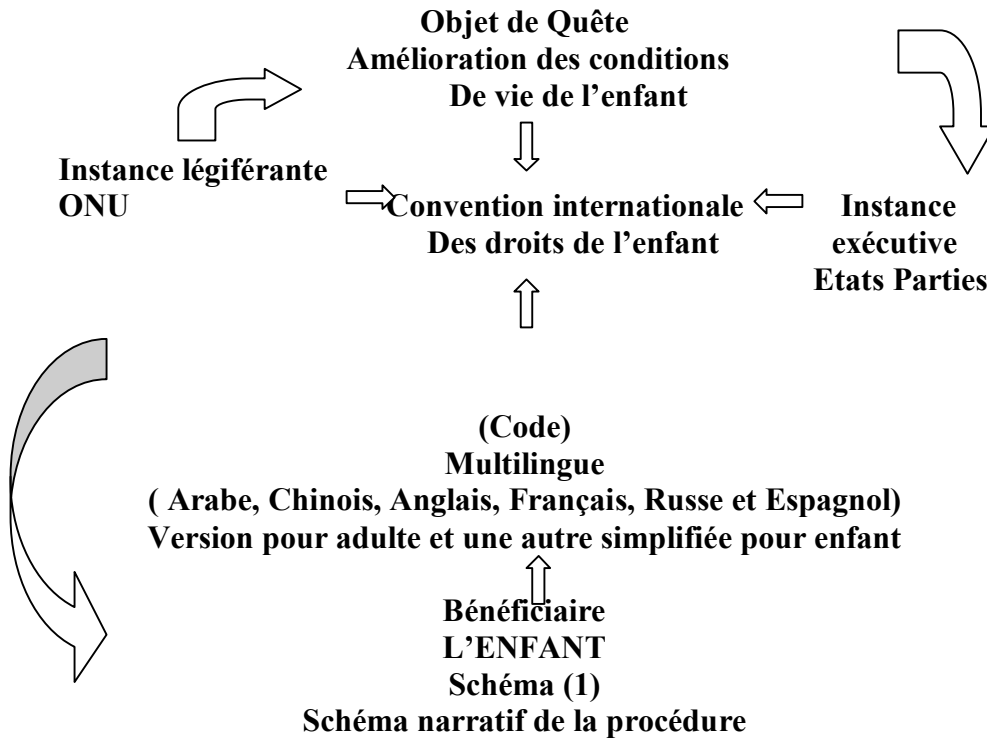
<sup>10</sup> Austin: Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil, coll. “Points”. Quatrième conférence, p. 72

<sup>11</sup> Cf. CIDE, Annexe 2, p. 28

“Les États assureront en priorité :

- la réduction de la mortalité infantile;
- le développement de soins primaires;
- le développement de soins préventifs (éviter la maladie) et la lutte contre la malnutrition (la faim);
- le développement de l'aide aux mamans, avant et après l'accouchement (la naissance);
- le développement de l'information sur la santé, la nutrition (façon de se nourrir) et l'hygiène (la propreté)..” (Art. 24)<sup>12</sup>

D’après ces articles, il s’avère clair que l’actualisation des lois virtuelles de la CIDE incombent aux Etats parties, comme le montre d’ailleurs le schéma ci-dessous.



<sup>12</sup> ibid., p. 31

D'après le schéma (1), on déduit que si les Etats parties (les soi-disant- Adjuvants) se trouvent incapables de réaliser la procédure, les énonciations performatives de la Convention fonctionneront mal ou seront "malheureuses"<sup>13</sup>... (bien entendu, dans ces Etats en question). Austin parle d'échecs ou d'"emplois Indus" pour désigner les procédures qui existent bel et bien mais qui ne peuvent être appliquées comme il se doit car "les circonstances ne sont pas celles que la donation exige."<sup>14</sup>

Il en ressort que premièrement, apprendre aux enfants leurs droits ne veut malheureusement pas dire les leur faire vivre ...! En fait, si l'élite en jouit, il existe des milliards d'enfants qui continuent de souffrir de violence, misère, guerre, racisme, maltraitance, abandon moral, exploitation sexuelle...etc. Deuxièmement, la réception de la Convention ne peut en aucun cas être uniforme, l'interprétation des publics étant liée à leur modes d'existence et leur hiérarchie sociale, "l'écart entre classes dominantes et classes dominées constitue la principale raison des attitudes des publics."<sup>15</sup>

La présente étude s'intéresse à mettre en vedette l'articulation entre le "Dire" de la CIDE et le "Faire" dans les sociétés, à souligner l'écart entre l'idéalité des fins de la CIDE et la mise en oeuvre des moyens pour atteindre ces fins en réalité. Nous prétendons accéder à notre objectif à travers une lecture de l'ouvrage d'Eric Simard: Lettre au Président du Monde<sup>16</sup> qui est un feed-back de la CIDE et un véritable SOS enfance lancé à TOUT responsable susceptible de soutenir la cause de l'enfance.

Simard positionne dans ce débat d'actualité, Wondone: enfant immigré sans-papiers, obligé de partir en France avec sa

---

<sup>13</sup> Austin, Op.cit., p. 48

<sup>14</sup> Ibid., Deuxième conférence, p. 55

<sup>15</sup> Jean-Pierre Esquenazi: Op.cit., p. 45

<sup>16</sup> Les références concernant l'ouvrage étudié (indiqué par l'abréviation LPM.) renvoient au texte de l'édition Paris, Oskar éditeur, 2011



tante et son oncle. Cet enfant va parler au nom de ses pairs c'est-à dire au nom de "tous ceux qui souffrent dans une indifférence qui fait mal au coeur."<sup>17</sup>

Wondone, jeune épistolier va instaurer "un espace de l'entre-deux"<sup>18</sup> et abolir de cette façon son absence: lui, dont le nom/talisman signifie dans sa langue maternelle (?) "Ne meurs pas!"<sup>19</sup>, va prouver qu'il existe et surtout l'exiger dans la réciprocité en "activant" une correspondance jusque-là passive.<sup>20</sup>

"Sur le plan ontologique, la lettre a été pendant des siècles un intermédiaire irremplaçable entre la présence et l'absence."<sup>21</sup>

Il est certain que la lettre favorise les stratégies d'individuation du sujet en faisant face aux instances de pouvoir qui lui assignent identité fixe et immuable. Grâce à ce médium, le mot "enfant" devrait changer son sens étymologique qui vient du latin "infans" et signifie: "celui qui ne parle pas"<sup>22</sup> ...car désormais, l'enfant ne subira pas son sort en silence.

Conscient de ses soi-disant droits virtuels et déçu par le NON-FAIRE des responsables, Wondone-l'enfant fera acte de présence,

<sup>17</sup> LPM, p. 8

<sup>18</sup> Marie-Claire Grassi définit le genre épistolaire comme un espace de l'entre-deux dans Lire l'épistolaire, Paris, Armand Colin, coll."Lettres Sup", 2005, p.3

<sup>19</sup> LPM, p.56

<sup>20</sup> Marie-Claire Grassi: Op.cit, p.3 Ici , les auteurs de la CIDE reçoivent pour la première fois une réponse du public cible à savoir le public enfant.

<sup>21</sup> Ibid., Loc.cit.

<sup>22</sup> Jean Dubois: Dictionnaire étymologique, Paris, Larousse, 1989, p. 264 Cf. annexe 4, p. 35 courriel d'Eric Simard adressé à notre intention.

**transgressera le cadre dans lequel on le confinait pour assumer son rôle de jeune citoyen, digne de jouir de ses droits. Il prend, alors, la plume et écrit:**

**“Il existe des lois internationales qui interdisent aux adultes de recruter des enfants pour la guerre. C’est la même chose avec les lois sur l’exploitation des enfants au travail . Alors qu’est-ce que tu attends pour les faire appliquer?”<sup>23</sup>**

**L’épistolier réinvestit son interprétation en envoyant fictionnellement un compte rendu aux responsables dans son pays, voire dans le monde entier , prenant à témoin l’auditoire universel lequel est**

**“ l’image que l’orateur se fait , à un moment donné, de l’homme raisonnable, de ses modes de penser et de ses prémisses.”<sup>24</sup>**

**C’est ce que montre le schéma de communication ci-dessous:**

---

<sup>23</sup> LPM, p. 47

<sup>24</sup> Ruth Amossy: “De la sociocritique à l’argumentation dans le discours” in Littérature 140 , Analyse du discours et sociocritique , déc. 2005, p. 57

---

**(Destinateur)**  
**Enfant sans-papiers**  
**(Code)**  
**Français**  
**(Contact)**  
**Lettre Ouverte**  
**(Contexte)**  
**Malheurs de l'enfance**  
**(Message)**  
**Cri de colère et appel à une prise de conscience**  
**(Destinataire)**  
**Le Président du monde ou Etats Parties Signataires de la CIDE**  
**& L'auditoire universel**  
**Schéma 2**

Il est à remarquer que, “les fonctionnements discursifs sont indissociables de leurs déterminations socio-institutionnelles; aussi l’analyse de ces fonctionnements met-elle nécessairement à nu la dimension sociale inhérente à toute parole.”<sup>25</sup> Ce schéma de communication dépasse la dimension linguistique stricto-sensu, et intègre les pré-construits culturels, les dimensions socio-politiques, les représentations et les finalités des instances scripteur et récepteur.<sup>26</sup>

Pris à son insu dans les déterminations socio-culturelles et idéologiques de son temps, Wondone appartient à une “communauté d’interprétation”<sup>27</sup> -celle des enfants démunis- lui

---

<sup>25</sup> Ruth Amossy: Op.cit.,p. 59

<sup>26</sup> Cf.Colette Karine, « Analyse de la relation épistolaire entre l’administration publique et les usagers », résumé de thèse,in Langage et société, n°112, Paris,”2005, p.3

<sup>27</sup> Stanely Fish: Quand lire c’est faire, Paris, Les Prairies ordinaires, 2007, p.p. 50,51. Fish nomme “communauté d’interprétation” un public décide à appliquer dans une situation donnée une méthode d’interprétation qui lui paraît appropriée.

**imposant la façon d'appréhender la vie. En écrivant et en se défoulant, l'enfant arrive à déterminer son statut vis-à-vis de ses semblables et des adultes qui l'entourent.**

**“Ce qui est profondément épistolaire dans la lettre est la progressive découverte de soi à travers l'autre.”<sup>28</sup>**

**Au niveau anthropologique, la lettre est située dans “ l'articulation entre l'individuel et le social” .”<sup>29</sup> puisqu'elle révèle la relation entre l'enfant et la société. En effet, en considérant le cadre social de cette lettre argumentative, nous trouvons que l'émetteur-enfant se positionne dans un débat qui le concerne pleinement. D'où il est le plus capable de mettre au point les malheurs qui rendent son existence intolérable.**

**En plaidant sa cause, l'enfant ne peut s'empêcher de critiquer et d'analyser les événements sociaux. Et à travers son discours nous pouvons discerner non seulement sa façon de concevoir le monde mais aussi et surtout sa façon de se concevoir lui-même. Aussi sa lettre peut-elle être considérée comme un espace spéculaire où s'entrecroisent des faits politiques, sociaux, juridiques et moraux.**

**Premièrement, L'enfant décrit la guerre et leurs répercussions néfastes sur les peuples innocents...des faits politiques qui relèvent de l'autorité et de la légitimité des gens au pouvoir tels les décisions de guerre,**

**- “ La guerre empêche les familles de cultiver leur terre et les enfants meurent de faim; les bébés naissent dans les camps de réfugiés et grandissent au milieu de baraquements tristes.”<sup>30</sup>**

---

<sup>28</sup> Janet Altman: Diderot épistolier, Montréal, Fides, 1996, p. 33

<sup>29</sup> Marie-Claire Grassi: Op.cit., “la lettre est un discours révélateur de la relation entre deux entités: l'homme et la société ” p.7

<sup>30</sup> LPM, p. 40

---

- “Les enfants portent des fusils plus grands qu’eux! On les a enrôlés de force en les kidnappant dans des écoles, dans les orphelinats ou dans la rue. Ils rejoignent les militaires parce qu’ils n’ont plus de famille.”<sup>31</sup>

Est-ce qu’ enrôler des enfants de moins de 15 ans ne contredit-il pas l’Article 38 de la CIDE selon lequel l’enfant a droit à la protection contre toute sorte d’hostilité en cas de guerre.

“ Tu as droit à la protection en cas de conflits armés(guerres)

- 1) En cas de conflit, les États doivent te protéger par le respect du droit humanitaire international.
- 2) Si tu as moins de 15 ans, les États doivent éviter que tu participes directement aux hostilités (que tu fasses la guerre).
- 3) Si tu as moins de 15 ans, tu ne peux pas être enrôler (recruter) dans une armée. Si les États incorporent (font rentrer à l’armée) des jeunes de 15 à 18 ans, ils doivent en priorité enrôler les plus âgés.
- 4) Si tu es concerné(e) par un conflit armé, les États ont l’obligation de te protéger et te soigner.”<sup>32</sup>

Deuxièmement, l’épistolier aborde dans sa lettre des faits sociaux comme, la pauvreté, la faim, le gouffre qui existe entre l’élite et la masse...,

“Monsieur le Président, je viens de te parler des enfants qui travaillent au milieu des ordures et qui rejoignent, le soir, leur famille dans les bidonvilles. Il y a aussi des enfants qui vivent comme des déchets au milieu des villes. Des enfants trottoirs qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes ou sur la bande qui les a adoptés. Ils volent, mendient, font tout ce qu’ils

---

<sup>31</sup> [Ibid](#), p. 45

<sup>32</sup> Cf. la CIDE : [www.droitsenfant.com](http://www.droitsenfant.com) consulté en novembre 2011

---

**peuvent pour trouver à manger. La nuit ils s'affalent sur un lit de goudron”<sup>33</sup>**

**Est-ce que ce mode de vie est favorable à l'épanouissement d'une créature aussi fragile et sensible qu'est l'enfant? Est-ce qu'un environnement pareil permet à l'enfant un développement physique, mental, spirituel, moral et social dont parle la CIDE?**

**“Article 27 : Tu as droit à un niveau de vie décent**

- 1) Tu as le droit à un niveau de vie décent. Tu dois pouvoir te développer normalement sur le plan physique, mental, spirituel (au niveau de ton esprit), moral et social.**
- 2) Ce sont d'abord tes parents qui sont responsables de ton développement.**
- 3) Si nécessaire, les États devront aider tes parents ou les personnes responsables de toi. Ils accorderont la priorité à l'alimentation, à l'habillement et au logement.**
- 4) Les États te garantissent le droit à la pension alimentaire. Les États s'organiseront pour t'assurer ce droit, où que tu sois.”**

**Troisièmement, l'enfant met en vedette des faits juridiques comme les lois qui contraignent le séjour des sans-papiers en France :**

**“On m'appelle un sans- papiers. Ma famille n'a rien qui l'autorise à rester en France. J'ai la chance d'aller à l'école, mais je ne sais pas pour combien de temps. Le gouvernement français veut nous obliger à retourner d'où on vient.”<sup>34</sup>**

---

<sup>33</sup> ibid, p. 21

<sup>34</sup> LPM, p. 8

Quatrièmement, la lettre traite des faits moraux comme la défaillance des régimes de gouvernance<sup>35</sup> qui menacent les familles, affectent leur sérénité et leur causent entre autres problèmes: “le trou d’amour”...

“un garçon battu par son père [...] était touché par la plus terrible des maladies , celle dont les blessures ont les racines les plus profondes. Cette maladie, [on] l’appelait le trou d’amour, Monsieur le Président, [...] ces trous là font bien de dégâts que les trous d’ozone dans le ciel.”<sup>36</sup>

En effet, il existe des enfants qui sont l’objet d’une maltraitance laquelle transgresse l’Article 19 de la CIDE disposant ce qui suit :

“Tu as le droit d’être protégé(e) contre les mauvais traitements L’ État doit te protéger contre toutes les formes de violence et de brutalités physiques ou mentales.

Il doit te protéger contre l’abandon, la négligence, les mauvais traitements, l’exploitation et la violence sexuelle, que cela viennent de tes parents, ta famille ou tout autre personne.”<sup>37</sup>

De ce qui précède, on déduit que LPM recèle toute la complexité du phénomène politique, et peut être considéré comme un discours politique, qui ne prendrait sens que dans l’action ou

<sup>35</sup> Patrick Charaudeau: “Le discours politique ou le pouvoir du langage” Conférence qui reprend quelques parties de son ouvrage Le discours politique. Les masques du pouvoir, paru en 2005 chez Vuibert.

<sup>36</sup> LPM, p.p. 23, 24

<sup>37</sup> Cf. la CIDE: [www.droitsenfant.com](http://www.droitsenfant.com) annexe 2 , p. p.26-27

**l'exercice d'un pouvoir surtout qu'il se détache sur le fond de la CIDE. Cela donne du poids à ce discours et le valorise davantage car l'argumentation mobilisée par l'enfant relève d'"un dialogisme généralisé"<sup>38</sup> pour reprendre le terme de Bakhtine et ce en se référant à la CIDE ...**

**"Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense."<sup>39</sup>**

**C'est en multipliant les allusions à cette Convention non- actualisée que l'enfant réussit son argumentation puisqu'"il n'est de parole persuasive que socialisée"<sup>40</sup> comme le dit Ruth Amossy.**

**Aussi dès le paratexte, le lecteur lit-il ce titre:**

---

<sup>38</sup> Tzvetan Todorov: Mikhaïl Bakhtine: Le principe dialogique suivi de Ecrits du cercle de Bakhtine, Paris, Seuil, 1981, p. 292

<sup>39</sup> Tzvetan Todorov: Op.cit., p. 98

<sup>40</sup> Ruth Amossy: Op.cit., p. 59



ÉRIC SIMARD

# LETTRE AU PRÉSIDENT DU MONDE

Les droits de l'enfant



à Iqbal Masih



On saisit déjà l'articulation se trouvant entre le titre "Lettre au Président du Monde" et le sous-titre: Les droits de l'enfant et la dédicace. Cet ouvrage est dédié à Iqbal Masih, enfant Pakistanais, héros et martyr de l'ENFANCE qui a sacrifié sa vie à la libération et la cause des enfants. Celui-ci en prenant la parole devant la

**Fondation des Droits de l'Homme à Boston , en 1994 a lancé un cri déchirant:**

**“N’achetez pas le sang des enfants!”<sup>41</sup>**

**Mais il n’y a pas longtemps survécu. Ses ennemis – les patrons d’usines- l’ont fait assassiner parce qu’ il menaçait leurs intérêts. Par cette dédicace, Wondone sous-entend donc rendre hommage à tout être luttant pour la cause des enfants.**

**D’autre part, Lettre au Président du Monde constitue un titre qui "accroche" et séduit le lecteur. Il fonctionne comme un texte publicitaire ou plutôt comme message codé en situation de marché puisqu’ “ il résulte de la rencontre d'un énoncé romanesque et d'un énoncé publicitaire ; en lui se croisent nécessairement littérature et social.<sup>42</sup> »**

**” Lettre au Président du Monde.  
Les droits de l’enfant.”**

**Titre qui secoue le lecteur et ceci en exposant sans préambule dès la 1ère de couverture une dialectique: celle de la problématique des droits de l’enfant entre “Dire” et “Faire” ou entre les deux types d’activités discursives dont parle Charaudeau:**

**“Si toute production discursive dépend pour sa signification des enjeux que déterminent les finalités sociales, on dira que l’on a affaire à deux types d’activité discursive: l’une tournée vers les idées et leur force de vérité (lieu de fabrication des idéologies), c’est le politique (ou l’idéologie des fins); l’autre tournée vers les acteurs et leur force d’action (lieu de fabrication des rapports de force). C’est la politique (ou la mise en oeuvre des moyens pour atteindre les fins). On voit comment, dans**

---

<sup>41</sup> LPM, p. 38

<sup>42</sup> Duchet, Claude, «Eléments de titrologie romanesque», in Littérature n° 12, décembre 1973.

---

le champ politique , le langage se noue à l'action"<sup>43</sup>

Nous pouvons donc déduire que le paratexte est structuré selon ces deux types d'activités discursives:

1- Le politique ou lieu de fabrication des idéologies

Lettre au Président du Monde. Les droits des enfants

2- La politique ou la mise en oeuvre des moyens pour atteindre les fins:

Iqbal Masih et tous ceux qui défendent – par leurs actions- la cause des enfants.

Mais “au nom de quoi” le sujet parlant a-t-il le droit d'exiger (langage ou “Dire”) et “ au nom de quoi”, l'autre doit-il obéir (action ou “Faire”), cette problématique soulevée par Charaudeau renvoie à la question de la “force de vérité”<sup>44</sup> nécessaire pour justifier ce qui doit être accompli. Cette force de vérité est soit d'ordre transcendantal, soit d'ordre personnel. D'ordre transcendantal, la force de vérité -dans notre contexte- serait l'ENFANCE ou ce que Durkheim appelle:”Le social divin”<sup>45</sup>. C'est au nom de l'enfance que Wondone écrit et plaide sa cause.

D'ordre personnel, la force de vérité résiderait dans la spontanéité, la pureté et la transparence; bref, les traits de caractère propres à l'enfance lui conférant de la sorte une “autorité personnelle” d'autant plus que tout enfant selon Wondone “c'est de l'émotion à l'état pur.”<sup>46</sup> Soulignons que c'est grâce à cette autorité

---

<sup>43</sup> Patrick Charaudeau: “Le discours politique ou le pouvoir du langage”, Op.cit. p. 4

<sup>44</sup> Patrick Charaudeau: “Le discours politique ou le pouvoir du langage”, Op.cit. p. 2

<sup>45</sup> Durkheim E. Formes Elementaires de la vie religieuse, Paris, 1968 in Patrick Charaudeau: Op.cit.Loc.cit

<sup>46</sup> LPM, p. 40

personnelle émotionnelle que Wondone semble parvenir à réaliser son objectif...

En fait, pour amener le Président du Monde à s'incliner à sa volonté, l'enfant sans-papiers, pauvre et démuné va employer tous les moyens possibles pour solliciter son intérêt et compléter la "visée communicationnelle" par un but d'action. Et si le Président du Monde n'est pas convaincu par le rationnel de la CIDE, l'enfant va essayer de l'en persuader<sup>47</sup> en lui lançant "un vrai défi": le choquer par des secousses émotionnelles qui "sont à la fois dans le langage partout, et nulle part"<sup>48</sup>, bref par des "émotions qui vont lui glisser entre les doigts"<sup>49</sup>

Tout d'abord, pour atteindre son but et plaider sa cause librement sans crainte ni contrainte, Wondone préfère ne pas s'adresser à un Président déterminé, c'est pourquoi, il ne le nomme jamais et ne précise à aucune reprise le nom de son pays natal.

"Je ne sais pas quel est ton prénom. Je ne sais pas comment ta maman t'appelait quand tu étais haut comme trois pommes, mais ce que je sais, c'est qu'elle doit se demander ce que tu fabriques à la tête de la terre."<sup>50</sup>

<sup>47</sup> Ruth Amossy parle du doublet: "convaincre-persuader", le premier s'adressant aux facultés intellectuelles, le second au cœur. Cf. Amossy: L'Argumentation dans le discours, Paris, Armand Colin, "Cursus", 2006, p.180.

<sup>48</sup> Kerbrat-Orecchioni, Catherine: « Quelle place pour les émotions dans la linguistique du XXe siècle ? Remarques et aperçus », pp. 33-74, in PLANTIN Christian, DOURY Mariane et TRAVERSO Véronique (dirs.), *Les Émotions dans les Interactions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, p. 57.

<sup>49</sup> Ibid., Loc.cit

<sup>50</sup> LPM, p. 3

Wondone prend “la maman” du Président à témoin. Ce relationnel maman-enfant presque obsessionnel chez l’enfant-épistolier a un pouvoir magique...lui assurant l’empathie de son lecteur et lui permettant d’agir sur son pathos. D’ailleurs le terme “enfant” est inhérent au terme “maman”. De ce microcosme intime illustré par le vecteur enfant/maman, Wondone passe à un macrocosme intime concrétisé par le vecteur enfant/ famille universelle.

En fait , tout le long de sa lettre, l’épistolier ne cesse d’employer des termes à l’échelle universelle.: “Président du monde”, “à la tête de la terre” démontrant ainsi que cette problématique concerne toute la famille universelle dont on est tous des membres, d’autant plus que ce discours devrait être proportionné à la CIDE.

Mais d’autres fois, Wondone recourt aux termes universels pour montrer que ses maux et ceux de ses semblables outrepassent les bornes

- “Et Guilé ne devait rien dire comme les milliards de Terriens qui survivent dans leur coin en regardant des images de gaspillage à la télé.”<sup>51</sup>

- “Ce qui arrive sur Terre est l’une des misères les plus scandaleuses du système solaire.”<sup>52</sup>

De surcroît, Monsieur le Président est masqué derrière un sujet collectif et universel: il représente tout responsable de la misère de l’enfance. C’est ce que montre l’illustration<sup>53</sup> ci-dessous insérée dans le premier chapitre où Monsieur

<sup>51</sup> *ibid*, p.14

<sup>52</sup> *ibid.*, p. 18

<sup>53</sup> Illustration d’Irène Scoch Née en 1972 à Baden. Diplômée de l’Ecole des Arts décoratifs de Strasbourg et de l’Ecole des Arts Appliqués et Métiers d’Art de Paris.



le Président est assis à son bureau. Son visage est hors-cadre, n'apparaît que sa bouche entr'ouverte: il est au téléphone. Devant lui, sur son bureau, figurent des billets de mille d'une devise inconnue, un gros stylo... s'y trouvent également une fusée et un char en miniature. Monsieur le Président a l'air très puissant ayant tout à portée de sa main: moyens de communication, moyens financiers, moyens de défense et de guerre...etc.

Face à ce géant/Goliath, Wondone/David n'a que ses sentiments et ses émotions qu'il mettra, à son insu, au service de sa mission. Il va alors susciter la pitié du Président, espérant réveiller l'enfant endormi en lui.

“Rappelle-toi, Monsieur le Président , quand tu étais un embryon de quelques centimètres, un million de fois plus fragile qu'un poussin, ta mère était ton seul garde du corps[...] Si tu es né sur cette terre, c'est grâce à elle. Elle t'a offert son ventre. On ne l'a pas payée pour te protéger et te mettre au monde. Elle l'a fait par amour. C'est ça, Monsieur le président, qui me révolte : l'incroyable immensité des gens qui vivent en oubliant qu'ils sont nés par amour.”<sup>54</sup>

Remarquons le caractère éminemment “slippery”[.], c'est-à-dire fuyant et insaisissable »<sup>55</sup> des mots-pathèmes employés ci-dessus: embryon, fragile, ventre maternel, amour, mots fortement investis de charge émotionnelle qui ne manquent pas d'attendrir qui que ce soit. Là, on assiste à un style neuf et inattendu qui donne de la fraîcheur à des sentiments précieux mais oubliés parce qu'ordinaires. En fait,

“La nouveauté ne réside pas ailleurs que dans les expressions- ou dans une certaine façon de revivre des sentiments très ordinaires.”<sup>56</sup>

<sup>54</sup> LPM, p.p. 6,7

<sup>55</sup> Kerbrat-Orecchioni, Catherine, Op.cit., p. 57.

<sup>56</sup> Umberto Eco: L'oeuvre ouverte, Paris, Editions du Seuil, coll.” points”, 1965, p. 82

De même, pour s'assurer de l'efficacité de l' "effet de communication", l'enfant juxtapose les scènes de supplice qu'endurent les enfants dans les quatre coins du monde afin d'impressionner le plus grand nombre de lecteurs.

- "le bruit des enfants qui rampent au fond des mines d'Amérique...Ils remontent à la surface leurs énormes sacs de boue. Ils sont couverts de blessures à force de frotter leur corps contre les galeries rugueuses. Il suffoquent à cause de la chaleur et de l'humidité. Ils ont à peine dix ans et ils usent leur vie à trois mille mètres sous terre."<sup>57</sup>
- "En Inde et en Asie, d'autres enfants creusent les pierres au milieu des explosions qui pulvérisent les collines."<sup>58</sup>
- "En Afrique, ils fabriquent des centaines de briques par jour en pétrissant et en cuisant l'argile."<sup>59</sup>

En diversifiant les exemples d'injustice subie par l'enfance dans le monde entier, l'épistolier vise à ce que ses récepteurs aux diverses cultures se sentent plus concernés par l'atrocité subie par les enfants et que leur réaction soit mieux déterminée car,

"la différence référentielle ne réside pas dans l'expression, mais dans le récepteur."<sup>60</sup>

---

<sup>57</sup> LPM,p. 29

<sup>58</sup> Ibid., Loc.cit

<sup>59</sup> Ibid., Loc.cit Quelque 250 millions d'enfants sont mis au travail, dont plus de 180 millions dans des conditions insalubres ou dangereuses.

<sup>60</sup> Umberto Eco: Op.cit, p. 51



Or, il arrive parfois qu'un récepteur, issu d'une classe sociale riche, se montre insensible aux misères des Autres. Et donc, pour émouvoir un auditoire de plus en plus large regroupant toutes les classes sociales, il fallait recourir au "choc sémantique"<sup>61</sup> du style figuré pour parachever ce but. Ceci explique l'emploi d'une métaphore comme la suivante: Aux gens des villes qui regardent avec mépris les enfants misérables, ces enfants qui ne possèdent que la dignité "ripostent avec leurs regards remplis de cicatrices et de courage, leurs bouilles de gueules cassées et leurs sourires déjà âgés."<sup>62</sup>

Ce genre de métaphore - au pouvoir heuristique- incite le lecteur à méditer pour interpréter son sens. Pourquoi ces regards sont-ils remplis de cicatrices? Sont-ils sans éclat et ternes? Ont-ils témoigné de tous les malheurs du monde?...Et ces sourires âgés, où se mêlent espoir injustifié et vieillesse prématurée...ne font-ils pas mal au coeur? Ne sont-ils pas susceptibles de solliciter la compassion du "Président" et de l'inciter à "agir"?

L'épistolier recourt également aux comparaisons pour décrire un spectacle de sa vie quotidienne et mieux produire un effet "pathémique"<sup>63</sup>.

"Les enfants pauvres qui habitent les bidonvilles "courent autour des bulldozers et des camions qui apportent des déchets, comme des mouettes autour des bateaux de pêche."<sup>64</sup>

En observant cette comparaison , on remarque que

<sup>61</sup> Paul Ricoeur: Du Texte à l'action. Essais d'herméneutique II, Paris, Seuil, coll. : "Points Essais", 1986, p. 242

<sup>62</sup> LPM, p. 22

<sup>63</sup> Pathémique signifie – rappelons-le qui provoque une émotion pour emporter l'adhésion de son destinataire .

<sup>64</sup> LPM, p. 18

---

les pauvres enfants (+ humain) comparés aux mouettes (+ animal)  
des déchets (péjoratif) bateaux de pêche (relativement mélioratif)

les enfants "humains" qui ramassent les détritiques n'atteignent même pas le rang des animaux...!

En outre, pour simplifier un concept aussi étrange que "la faim" méconnue de l'élite et bien entendu du Président, il rapporte ce qui suit:

"Chaque matin, les pauvres enfants cherchent de "quoi soulager la faim qui crie dans leur ventre comme un animal affolé."<sup>65</sup>

Par le passage à l'aspect optique, l'image mentale de la faim devient dès lors plus facile à comprendre.

Il va sans dire que la vie de Wondone et ses pairs est radicalement différente de celle des enfants riches:

"des gosses oubliés qui poussent dans l'ennui et dans la peur; des enfants qu'on laisse mourir à petit feu pendant qu'à quelques heures de là des humains se dorment au soleil et font couler l'argent à flot pour des plaisirs tellement idiots que j'en ai la colère qui m'étrangle."<sup>66</sup>

Même Monsieur le Président est perçu comme une créature extra-terrestre, ignorant ce qui se passe sur Terre comme le démontre le passage suivant:

"Imagine , Monsieur le Président, que tu sois un Martien et que tu débarques pour la première fois sur Terre avec ta soucoupe volante. Tu vois une montagne fumante et tu te dis :Chouette, on dirait un volcan en activité. Allons voir de plus près! Tu atterris et là,

---

<sup>65</sup> ibid., p. 22

<sup>66</sup> ibid., p.p. 40,41

---

**badaboum...tu n'en crois pas tes yeux. Tu découvres que ce n'est pas un volcan, mais une énorme décharge publique couverte de jeunes humains sales et mal vêtus qui se disputent la nourriture au milieu des chiens, des rats et des mouches. Tu t'imagines le choc, Monsieur le Président?"**<sup>67</sup>

L'exemple situationnel imaginé par Wondone procède par degré. Au début, le Président s'émerveille du paysage d'un volcan en activité mais ce n'est qu'en s'approchant qu'il se rend compte de la réalité choquante et perd toute illusion...Cependant, "cette décharge publique couverte d'humains" n'est pas sans rapport avec ce volcan en activité susceptible de renverser l'ordre du monde...! Nous assistons là à une ironie situationnelle<sup>68</sup>

Parfois, comme dans les stratégies de jeux, Wondone anticipe et imagine ce que pourrait dire l'autre joueur ( le Président) pour se défendre:

**"Je sais ce que tu vas me dire:Je fabrique des routes pour raccorder les villes, des avions pour relier les continents, des ordinateurs pour connecter les gens, des médicaments pour vaincre les maladies..."**<sup>69</sup>

En imaginant ces mots du Président et en les rapportant, Wondone arrive à mieux les réfuter; ainsi écrit-il:

**"Tu as déjà montré ta liste sur toutes les télé du monde. Mais tu oublies les millions d'armes**

---

<sup>67</sup> LPM.,p. 17

<sup>68</sup> Kerbrat-Orecchioni fait une distinction entre l'ironie verbale et l'ironie situationnelle. L'ironie spécifiquement verbale consiste à attacher à une séquence signifiante deux niveaux sémantiques plus ou moins antinomiques et "l'ironie situationnelle décrit littéralement une situation référentielle perçue elle-même comme ironique, c'est-à-dire comportant certaine contradiction interne.", Kerbrat-Orecchioni « L'ironie comme trope ». in : Poétique 41: 108-127. Paris : Seuil. 1980 , p.108

<sup>69</sup> LPM, p. 4

**qui sortent de tes usines pour dégommer la tête des pauvres et tous ces médicaments que tu gardes dans tes entrepôts au lieu de les envoyer à ceux qui en ont besoin. Parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour se les offrir.”<sup>70</sup>**

**Et pour donner du poids au problème, l'enfant recourt à l'usage quantitatif car “quoi de plus objectif, de plus neutre qu'un chiffre”<sup>71</sup> Mais aussi, quoi de plus pathétique et de plus tragique que de recenser les milliards d'enfants morts**

**- “ chaque minute qui passe, plus de vingt enfants meurent sur notre planète parce qu'on ne leur a pas apporté les soins les plus élémentaires.”<sup>72</sup>**

**- “Entre 30 000 et 40 000 enfants [meurent] par jour”<sup>73</sup>**

**Ou de compter des milliards d'enfants morts- vivants...!**

**-“Monsieur le Président, aujourd'hui, au moins cent millions d'enfants vivent dans ces conditions. Tu as bien lu: cent millions! Une fois et demie la population de la France!”<sup>74</sup>**

**-“ Monsieur le Président, il paraît que dans les pays pauvres, un enfant sur quatre travaille.**

---

<sup>70</sup> LPM, p. 6

<sup>71</sup> Claire Sukiennik: “Pratiques discursives et enjeux du pathos dans la présentation de l'Intifada al-Aqsa par la presse écrite en France” in Argumentation et Analyse du Discours, [en ligne] 1, 2008 URL: <http://aad.revues.org/338> consulté en decembre 2011

<sup>72</sup> LPM, p. 41

<sup>73</sup> ibid., p. 42

<sup>74</sup> ibid., p. p. 22,23

---

**Ça fait trois cent millions de petits travailleurs.”<sup>75</sup>**

**- “Comme des dizaines de millions d’enfants dans le monde, [Iqbal Masih] devient un travailleur esclave.”<sup>76</sup>**

**Cette énormité d’enfants malheureux a besoin d’une énormité de moyens pour survivre ; c’est ce qui amène l’épistolier à la quantification de l’abstrait produisant des zeugme des plus attendrissants comme dans l’exemple suivant:**

**Pour soigner les enfants des malheurs de la guerre, il leur faut “des camions de patience, des convois de tendresse, des pansements d’amour pour qu’un enfant accepte de fleurir à nouveau après avoir souffert”<sup>77</sup>.**

**En réunissant le concret et l’abstrait, l’enfant veut souligner que ses maux sont aussi bien physiques que psychiques. Il essaie, en outre, de décrire l’énormité de soin, d’amour et de ressources morales dont les enfants ont besoin pour survivre, se développer et s’épanouir.**

**C’est effectivement par les figures stylistiques ou ce que Ricoeur nomme” la rhétorique du discours public”<sup>78</sup> que l’épistolier parvient à projeter l’image de sa société, à verbaliser ses émotions et à les faire partager avec son destinataire.**

**Ce qui émeut le plus le lecteur et qui rehausse la force du pathos c’est que Wondone est un enfant très sensible à la beauté du monde. Il aime la vie et se délecte de la vivre pleinement. Aussi**

---

<sup>75</sup> Ibid., p. 30

<sup>76</sup> Ibid., p. 33

<sup>77</sup> LPM, p. 39

<sup>78</sup> Paul Ricoeur, Op.cit. “Là où il y a du pouvoir, il y a une revendication de légitimité. Et là où il y a une revendication de la légitimité, il y a recours à la rhétorique du discours public dans un but de persuasion. “,p. p.422, 423

invite-il le Président à jouir de sa vie tel que son grand-père le lui a appris.

**“Il y a tellement de soleil qui entre dans mon coeur que je peux pousser les murs de béton avec mon seul regard. J’écarte tout ce qui m’empêche de respirer. Et toute l’aube du ciel entre en moi. [...]Si tu veux essayer, fais-le [...]gonfle très fort les poumons et envoie-toi par la fenêtre. Pas avec ton corps! [...]Ton carburant , c’est l’air de tes poumons. Tu t’agrippes au fil et tu te balances comme un singe. Garde tes paupières bien fermées! Voilà...Est-ce que tu sens l’air frais qui te chatouille les doigts de pieds?”<sup>79</sup>**

Mais malheureusement, l’enfant ne peut connaître cette liberté et cette joie de vivre qu’à travers un rêve éveillé. Il est condamné à subir le sort pitoyable et déplorable “des petits découvreurs de métaux , de verre et de carton qui vendent chaque soir leur récolte”<sup>80</sup> , “des trieurs d’ordures”<sup>81</sup> au lieu d’être des “chercheurs d’or”ou “papillons rares” jolis à contempler. Remarquons la tension créée par l’emploi des périphrases qui accentuent l’écart entre le sort que méritent les enfants et le sort qui leur ai réservé.

Et pour inculper emphatiquement les adultes qui chargent les enfants de tâches pénibles, l’enfant épistolier recourt à une anaphore cumulative:

**“ Et tant pis si les jeunes attrapent des maladies. Tant pis si dans les aciéries, les vapeurs d’acide brûlent les poumons. Tant pis s’il faut plonger les mains dans l’eau bouillante pour dévider les cocons de soie. Tant pis s’ils**

---

<sup>79</sup> LPM., p.p. 11,12

<sup>80</sup> ibid., p. 18

<sup>81</sup> ibid., p. 19

---

risquent leur vie dans les courses attachés à des chameaux.”<sup>82</sup>

Cette réitération mise en parallèle intensifie l'idée de dommage et met l'accent d'une part sur les préjudices subies par les enfants et d'autre part sur l'indifférence des Adultes vis à vis des enfants /victimes.

Après avoir ressasé les malheurs de l'enfance, Wondone-intelligent et argumentateur de premier rang- va jusqu'à prendre l'initiative de proposer des solutions réelles, lesquelles sont susceptibles- selon lui -d'améliorer les conditions des enfants.

Ainsi suggère-t-il à Monsieur le Président qu'

“avec l'argent qui permet de payer un fusil, un État pourrait donner de la vitamine A à trois mille enfants pendant un an. Au lieu d'acheter un bombardier qui détruit les villages et les écoles, il pourrait scolariser douze millions d'enfants pendant quatre ans.”<sup>83</sup>

Conseils très pertinents et très logiques auxquels Monsieur le Président ne devrait point résister. Pourrait-il jamais refuser un conseil pareil...?!

Arrivant à la fin de son parcours pathétique et persuasif, l'enfant s'acharne à réaliser à tout prix ses désirs légitimes et ses vœux d'humain rien qu'en rêvant, droit dont personne ne peut le priver. Il rêve alors d'Iqbal Masih qui revenait sur Terre à bicyclette. Ils libéraient tous deux tous les enfants esclaves de leur pays. Ils criaient appel :”Police du ciel! Contrôle d'injustices!”<sup>84</sup> Ils débusquaient tout ceux qui abusaient sexuellement des filles et des garçons, ils libéraient Guilé; et du haut de leur tapis , ils répétaient

---

<sup>82</sup> LPM, p.p. 29,30

<sup>83</sup> ibid., p.41

<sup>84</sup> ibid., p. 36

aux gens qu'il fallait que les lois qui les protègent soient appliquées dans le monde entier jusqu'à ce que plus aucun enfant ne souffre de la folie des adultes."<sup>85</sup>

Wondone réussit à se créer "une utopie"<sup>86</sup> afin de vivre un "ailleurs", "un autrement qu'être" du social.<sup>87</sup>

Or entre l'imaginaire utopique auquel l'enfant aspire et le réel que celui-ci refuse radicalement, il existe un écart qui menace<sup>88</sup> la stabilité et la permanence de ce réel. En fait, après avoir conféré une figurabilité à ses désirs, Wondone s'adresse au Président pour lui expliquer que chaque jour de nouveaux Iqbal se dressent pour affronter leurs bourreaux et pour lui apprendre qu'avec ou sans lui, la libération des enfants se réalisera...

Pour résumer, c'est par le biais de son imagination fertile que Wondone essaie plusieurs cours éventuels d'action. Aussi agit-il sur le pathos de son destinataire, joue-t-il sur son imagination, suggère-t-il des solutions possibles et pratiques et donne -t-il une figurabilité à ses désirs et rêves légitimes. En ce sens, le "jeu"pragmatique" recoupe-t-il avec le" jeu narratif"<sup>89</sup> De même en faisant revivre Iqbal Masih (même dans un rêve éveillé) et en lui dédiant cet opuscule , Wondone (Simard) commémore le martyr et instaure sa plaidoirie comme événement fondateur constitutif de la "mémoire sociale" dont parle Ricoeur<sup>90</sup>. C'est justement l'idéologie qui sert de "relais pour la mémoire collective"<sup>91</sup> afin que la valeur

---

<sup>85</sup> ibid.,p.35

<sup>86</sup> "L'utopie, écrit Ricoeur, fait évanouir le réel lui-même au profit de schémas perfectionnistes, à la limite irréalisables" Paul Ricoeur: Op.cit, p. 430

<sup>87</sup> Paul Ricoeur: Op.cit., p. 427

<sup>88</sup> ibid, p. 428

<sup>89</sup> ibid., p. 249

<sup>90</sup> ibid., p. 424

<sup>91</sup> ibid., Loc.cit.



---

de l'action (du Faire) d'Iqbal devienne l'objet de la croyance du groupe social .

En effet, si Iqbal Masih a puisé son courage dans les bras de sa mère ou les yeux de sa soeur qui l'adoraient beaucoup; s'il a eu la chance de rencontrer un homme avocat qui lui a donné tout ce que les pères devraient donner à leurs enfants: "la force de devenir libre, de déchirer toutes les chaînes du monde pour crier sa liberté."<sup>92</sup> , Wondone lui aussi est bien encadré – discursivement- par ses parents: il a eu le privilège de véhiculer son opinion à travers le moule matriciel de la lettre et d'être soutenu par son père, Eric Simard qui lui a prêté sa plume pour écrire, juger, évaluer et suggérer. Celui-ci l'a placé dans une position supérieure dans le dispositif d'énonciation (qui contraste avec la sous-estimation du statut des enfants malmené dans l'énoncé épistolaire) ; il a également réhabilité l'ethos de l'enfant en lui conférant partiellement le minimum de ses droits à savoir : rêver et s'exprimer "à la manière de soi"<sup>93</sup>. Il lui a surtout permis que sa lettre soit postée d'un pays riche et par conséquent d'être lue...

Il n'est pas de doute que cette lettre persuasive mobilise toutes les opinions consensuelles. Elle a miroité des valeurs partagées en intégrant évidemment les codes, les idéaux socio-culturels de notre temps et en contribuant à "requalifier ces valeurs et à les déployer."<sup>94</sup>

---

<sup>92</sup> LPM, p.p. 35,36

<sup>93</sup> Terme utilisé par Bernard Beugnot in Marie-Claire Grassi: Op.cit., p. 5 Dans un Extrait d'un entretien réalisé par Laure Ricote, visible sur le site : [www.actusf.com](http://www.actusf.com) consulté en decembre 2011, Simard dit:"Je n'écris par pour les enfants, mais avec mon enfance. Mes histoires sont un peu le prolongement du journal intime que je tenais adolescent."

<sup>94</sup> Anna Jaubert: "La correspondance comme genre éthique", in Argumentation et analyse du discours, revue en ligne 5, 2010

**Pour conclure, les Etats signataires de la CIDE et ceux qui ont refusé de la reconnaître sont appelés à passer en revue la législation existante, à réviser certaines lois ou même à en promulguer de nouvelles favorables à l'enfance "pour faire en sorte que chaque nouveau membre de la famille humaine arrive dans un monde qui honore et protège les précieuses et irremplaçables années d'enfance."**

**Annexe 1****Liste des pays signataires de la CIDE classés par ordre alphabétique**

Afghanistan, Afrique du Sud , Albanie ,Allemagne (réunifiée),Algérie, Andorre, Angola, Antigua et Barbuda, Argentine, Arménie , Australie, Autriche, Azerbaïdjan (après l'éclatement de l'Union Soviétique), Bahamas, Bahreïn, Bangladesh,Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Birmanie (Union du Myanmar), Biélorussie, par (après l'éclatement de l'Union Soviétique) Bolivie, Bosnie Herzégovine, (après la partition de la Yougoslavie), Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Fasso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap Vert, Centre Afrique, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores , Congo, Corée du Nord , Corée du Sud , Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie ( après la partition de la Yougoslavie), Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Émirats Arabes Unis, Espagne, Érythrée, Estonie (après l'éclatement de l'Union Soviétique), Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France Premier pays à avoir fait du 20 novembre une journée nationale des droits de l'enfant, Gabon, Gambie, Géorgie (après l'éclatement de l'Union Soviétique) Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Île Maurice, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Iles Samoa, Islande, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan( après l'éclatement de l'Union Soviétique) Kenya, Kiribati, Koweït, Kirghizistan ( après l'éclatement de l'Union Soviétique) Lesotho, Latvien (après l'éclatement de l'Union Soviétique) Libéria Liban, Liechtenstein, Lituanie (après l'éclatement de l'Union Soviétique)Luxembourg, Macédoine (après la partition de la Yougoslavie), Madagascar ,Malaisie , Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Micronésie, Moldavie (après l'éclatement de l'Union Soviétique), Monaco, Mongolie, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal , Nouvelle Zélande, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan ( après l'éclatement de l'Union Soviétique), Pakistan, Panama, Papouasie Nouvelle Guinée, Paraguay, Pays Bas (Hollande) , Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République Démocratique du Congo, République Démocratique du Laos, République Dominicaine, République Islamique d'Iran, République Tchèque ( après la

partition de la Tchécoslovaquie), Roumanie, Royaume Unis (Angleterre et Écosse), Rwanda, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et Grenadines, Salvador, San Marin, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Léone, Singapour, Slovaquie (après la partition de la Tchécoslovaquie) Slovénie (après l'éclatement de la Yougoslavie), Soudan, Sri Lanka (Ceylan), Suisse, Sultanat d'Oman, Sud Soudan, Suède, Surinam, Swaziland, Syrie, Tadjikistan (après l'éclatement de l'Union Soviétique) Thaïlande, Tanzanie, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinidad et Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan (après l'éclatement de l'Union Soviétique) Ukraine, Uruguay, Vénézuéla, Vietnam, Yémen, Yougoslavie (Serbie, Monténégro et Kosovo), Zambie, Zimbabwe.

## Annexe 2

### La Convention

#### texte adapté aux enfants

#### Article 1 : définition de l'enfant

La convention te concerne si tu as moins de 18 ans (sauf si ton pays t'accorde la majorité plus tôt).

#### Article 2 : Tu as droit à la non-discrimination

Tous les droits énoncés par la Convention doivent être accordés ainsi qu'à tous les autres enfants, filles et garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leur parents. Les États s'engagent à ne pas violer tes droits et à les faire respecter pour tous les enfants.

#### Article 3 : Tu as droit au bien-être

1) Toutes les décisions qui te concernent doivent tenir compte de ton intérêt.

2) L' État doit te protéger et assurer ton bien-être si tes parents ne peuvent le faire.

3) L' État est responsable des institutions (école, police, justice...) chargées te t'aider et de te protéger.

#### Article 4 : Tu as droit à l'exercice de tes droits

L' État doit faire le nécessaire pour que tu puisses exercer tous les droits qui te sont reconnus par cette Convention.

#### Article 5 : Tu as droit au développement de tes capacités

L' État doit respecter le droit et le devoir de tes parents d'assurer le développement de tes capacités.

#### Article 6 : Tu as droit à la vie et au développement

1) Comme tout enfant, tu as droit à la vie

2) L' État doit assurer ta survie et ton développement.

#### Article 7 : Tu as droit à un nom et une nationalité

1) Dès ta naissance, tu as droit à un nom et nationalité. Tu as le droit de connaître tes parents et d'être élevé(e) par eux.

2) Les États doivent respecter cela, même si tu es apatride (sans pays).

#### Article 8 : Tu as droit à la protection de ton identité

L' État doit protéger et, le cas échéant, t'aider à conserver ton identité, ta nationalité, ton nom et tes relations familiales.

#### Article 9 : Tu as le droit de vivre avec tes parents

- 1) Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf si cela est contraire à ton intérêt (si tes parents te maltraitent ou te négligent par exemple).
- 2) Tu as le droit de donner ton avis et de participer à toute décision concernant une éventuelle séparation de tes parents. Ils ont aussi le droit de donner leur avis et de participer à une telle décision.
- 3) Si tu es séparé(e) de tes deux parents, ou de l'un d'eux, tu as le droit de les - ou de le - voir régulièrement, sauf si cela est contraire à ton intérêt.
- 4) Tu as le droit de savoir où se trouvent tes parents, - s'ils sont, par exemple, détenus (en prison) ou exilés (partis dans un autre pays) - sauf si cela est contraire à ton intérêt.

**Article 10 : Tu as droit à retrouver ta famille**

- 1) Tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.
- 2) Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit d'avoir des contacts réguliers avec eux. Tu as le droit de les rejoindre.

**Article 11 : Tu as droit à la liberté de déplacement**

- 1) Personne ne peut t'enlever de ton pays ou s'opposer (ne pas être d'accord) à ton retour dans ton pays.
- 2) Les États doivent trouver des solutions à ce sujet.

**Article 12 : Tu as droit à la liberté d'opinion (donner un avis)**

- 1) Dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis à propos de tout ce qui te concerne.
- 2) Les États doivent te garantir (ils sont obligés) ce droit.

**Article 13 : Tu as droit à la liberté d'expression**

- 1) Tu as le droit à la liberté d'expression, tu as le droit de recevoir et répandre des informations.
- 2) Ils y a cependant des limites à ta liberté d'expression :
  - tu dois respecter les libertés et les droits des autres,
  - tu ne peux pas mettre la société en danger

**Article 14 : Tu as droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion**

- 1) Tu as le droit à la liberté de pensée et de conscience (comprendre ce qui te fait agir), tu peux pratiquer une religion.
- 2) Tes parents ont le droit et le devoir de te guider dans l'exercice de ce droit, en fonction de tes capacités.
- 3) Ta liberté de pratiquer une religion et de manifester tes convictions (ce que tu penses) à des limites :

- tu dois respecter les libertés et les droits des autres,
- tu ne peux pas mettre le société en danger.

**Article 15 : Tu as droit à la liberté d'association**

1) Tu as droit de t'associer à d'autres personnes et de pratiquer (faire) des réunions.

2) Ta liberté de réunion et d'association à des limites :

- tu dois respecter les libertés et les droits des autres,
- tu ne peux pas mettre le société en danger.

**Article 16 : Tu as droit à la protection de ta vie privée**

1) Personne ne peut illégalement (en dehors de la loi) intervenir dans ta vie ou celle de ta famille. Ton domicile (là où tu habites), ta correspondance (ton courrier) sont également protégés. Il en est de meme pour ton honneur (ta morale) et ta réputation (ce que pense les autres de toi).

2) La loi doit te protéger sur ces différents points.

**Article 17 : Tu as droit à l'information**

Tu as le droit de recevoir une information diversifiée (de toute sorte) et objective (pas déformée), en particulier, cette information élargira ta culture (tes connaissances) et assurera ta santé physique et mentale.

Les États encourageront les médias (radios, télévisions, journaux..) à te présenter des informations qui te seront utiles, qui favoriseront (aideront) ta connaissance et ta compréhension des autres cultures. Ils encourageront la production de livres pour les enfants. L'information te sera communiquée dans ta langue, même si elle est minoritaire (par exemple le Français est minoritaire par rapport à l'Anglais). L' État doit te protéger contre les informations qui pourraient te nuire (te faire du mal).

**Article 18 : La responsabilité de tes parents**

1) Ce sont tes parents ou leurs représentants légaux qui ont la responsabilité de t'élever et d'assurer ton développement.

2) L' État doit aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton bien-être.

3) Si tes parents travaillent tous les deux, l' État doit les aider plus particulièrement.

**Article 19 : Tu as le droit d'être protégé(e) contre les mauvais traitements**

1) L' État doit te protéger contre toutes les formes de violence et de brutalités physiques ou mentales.

**Il doit te protéger contre l'abandon, la négligence, les mauvais traitements, l'exploitation et la violence sexuelle, que cela vienne de tes parents, ta famille ou toute autre personne.**

**2) L'État fera en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas. Si cela devait cependant arriver, il devrait s'occuper de toi.**

**Article 20 : Tu as le droit à une protection même si tu n'as pas de famille**

**1) Si tu n'as plus de famille, l'État doit te protéger et t'aider.**

**2) L'État te donnera une protection de remplacement.**

**3) Cette protection devra tenir compte de ton passé et de ta culture.**

**Article 21 : Tu as droit à l'adoption**

**L'adoption ne peut être autorisée que dans ton intérêt.**

**1) Elle ne peut se faire sans le consentement (l'accord) des personnes qui sont responsables de toi.**

**2) Elle peut se faire dans un autre pays que le tien, si c'est la meilleure solution pour toi.**

**3) Il doit t'être accordé(e) les mêmes droits que si tu avais été adopté(e) dans ton pays d'origine.**

**4) Les personnes qui t'adopteront ne pourront tirer aucun profit matériel (par exemple gagner de l'argent) de cette adoption.**

**5) Les États prendront accord pour que ton adoption se fasse, avec l'accord des autorités, par des organismes compétents.**

**Article 22 : Les droits de l'enfant réfugié**

**1) Tu as le droit d'être considéré(e) comme réfugié(e). Tu seras protégé(e) par le droit international (lois communes à tous les pays), que tu sois seul(e), accompagné(e) de tes parents ou d'autres adultes.**

**2) Les États et les organisations internationales (l'UNICEF par exemple) devront t'aider si tu es dans une telle situation, ils devront t'aider à retrouver tes parents, ta famille. Si ta famille ne peut être retrouvée, tu seras protégé(e) et tes droits seront reconnus.**

**Article 23 : Les droits de l'enfant handicapé**

**1) Si tu es handicapé mentalement ou physiquement, tu as le droit de mener une vie décente (la meilleure possible) dans la dignité pour parvenir à un maximum d'autonomie (disposer librement de soi). Tu dois pouvoir participer à la vie de la collectivité (déplacement sans problème par exemple).**

**2) Les États doivent te reconnaître, ainsi qu'à tous les enfants handicapés, le droit de bénéficier de soins spéciaux. Si nécessaire, une aide supplémentaire sera accordée à tes parents.**



3) Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t'assurer le droit à l'éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l'emploi, aux loisirs, à l'intégration sociale (ne pas rester isolé(e)), ainsi qu'à l'épanouissement personnel (être mieux mentalement).

4) Les États échangeront toutes les informations utiles à aider les enfants handicapés. Les pays en développement (les plus pauvres) seront particulièrement aidés.

**Article 24 : Tu as droit à la santé et aux services médicaux**

1) Les États assureront en priorité :

- la réduction de la mortalité infantile;
- le développement de soins primaires;
- le développement de soins préventifs (éviter la maladie) et la lutte contre la malnutrition (la faim);
- le développement de l'aide aux mamans, avant et après l'accouchement (la naissance);
- le développement de l'information sur la santé, la nutrition (façon de se nourrir) et l'hygiène (la propreté);
- le développement de la planification familiale.

2) Les États aboliront (supprimeront) les pratiques traditionnelles dangereuses pour la santé des enfants (par exemple l'excision des petites filles).

**Article 25 : Tu as droit à la révision de ton placement**

Les États te reconnaissent, en cas de placement - et quelque soit la raison de ton placement - le droit à un examen périodique (souvent) de l'évolution de ta situation.

**Article 26 : Tu as droit à la sécurité sociale**

1) Tu as le droit de bénéficier (d'avoir) de la sécurité sociale. Les États doivent te garantir ce droit.

2) Les États doivent t'aider en fonction de ta situation et de celles des personnes responsables de toi.

**Article 27 : Tu as droit à un niveau de vie décent**

1) Tu as le droit à un niveau de vie décent. Tu dois pouvoir te développer normalement sur le plan physique, mental, spirituel (au niveau de ton esprit), moral et social.

2) Ce sont d'abord tes parents qui sont responsables de ton développement.

3) Si nécessaire, les États devront aider tes parents ou les personnes responsables de toi. Ils accorderont la priorité à l'alimentation, à l'habillement et au logement.

4) Les États te garantissent le droit à la pension alimentaire. Les États s'organiseront pour t'assurer ce droit, où que tu sois.

### **Article 28 : Tu as droit à l'éducation**

1) Les États te reconnaissent le droit à l'éducation, sur la base du principe de l'égalité des chances, pour cela :

a) tu dois pouvoir fréquenter gratuitement l'enseignement primaire. Cet enseignement est obligatoire;

b) tu as le droit d'accéder à l'enseignement secondaire. Il doit être gratuit, sinon, des aides doivent t'être accordées;

c) l'enseignement supérieur t'es également accessible;

d) tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle;

e) tout doit être fait pour t'encourager à fréquenter l'école.

2) La discipline scolaire doit respecter tes droits et ta dignité.

3) Les États doivent coopérer (travailler ensemble) pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme (absence d'instruction) dans le monde et pour développer l'accès aux connaissances scientifiques et techniques.

Les pays en développement doivent être aidés.

### **Article 29 : Les objectifs de ton éducation**

Ton éducation doit viser à :

a) épanouir ta personnalité et tes potentialités (capacités);

b) t'inculquer (te faire comprendre) le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales (les plus importantes);

c) t'inculquer le respect de ta culture d'origine et d'adoption;

d) te préparer à assumer (prendre) tes responsabilités dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité et d'amitié entre tous;

e) t'inculquer le respect du milieu naturel.

### **Article 30 : Les droits des enfants de minorités**

Même si tu appartiens à une minorité ethnique (petit peuple), religieuse ou linguistique (qui parlent une langue peu connue), tu as le droit d'avoir ta vie culturelle, de pratiquer ta religion - si tu en as une - et d'utiliser la langue de ton groupe.

### **Article 31 : Tu as droit aux loisirs**

1) Tu as le droit au repos, aux loisirs, au jeu, aux activités récréatives. Tu as le droit de participer librement aux activités artistiques et culturelles.

2) Les États doivent protéger ce droit et encourageront toutes les initiatives favorisant le développement de ce droit.

### **Article 32 : Tu as droit à la protection contre l'exploitation**

1) Tu dois être protégé(e) contre l'exploitation. Tu ne peux accomplir de travail dangereux ou nuisant à ton éducation, à ta santé et ton développement.

2) Les États prendront toutes les mesures nécessaires pour te protéger :

- a) ils fixeront un âge minimum à partir duquel tu pourras travailler (en France par exemple l'âge minimum est de 16 ans);
- b) ils établiront des règlements concernant les heures et les conditions de travail (c'est le cas par exemple, toujours en France, pour les enfants artistes);
- c) ils puniront ceux qui ne respectent pas ces règles.

**Article 33** : Tu as droit à la protection contre la drogue

Les États prendront toutes les mesures nécessaires pour te protéger de toutes les drogues. Ils empêcheront que tu sois utilisé(e) dans la production et le trafic de drogues.

**Article 34** : Tu as droit à la protection contre l'exploitation sexuelle

Tu as le droit d'être protégé(e) contre toutes les formes d'exploitation ou de violences sexuelles. Les États prendront toutes les mesures nécessaires pour que :

- tu ne sois pas incité(e) (qu'on te donne envie) ou contraint(e) (que tu sois obligé(e)) à te livrer à une activité sexuelle illégale;
- tu ne sois pas exploité(e) à des fins de prostitutions;
- tu ne sois pas exploité(e) dans des productions pornographiques(films et photos).

**Article 35** : Tu as droit à la protection contre la vente

Tu ne peux être enlevé(e) ou vendu(e). Aucun commerce ne peut être organisé.

**Article 36** : Tu as droit à la protection contre les autres formes d'exploitation

Tu dois également être protégé(e) contre toutes les autres formes d'exploitation (utilisation de toi à des fins commerciales par exemple).

**Article 37** : Tu as droit à la protection contre la torture et la privation de liberté

1) Tu ne peux pas être soumis(e) à la torture ou à une peine cruelle, dégradante. Tu ne peux pas être exécuté(e) (tué(e)) ou emprisonné(e) à vie.

2) Tu ne peux pas être arrêté(e) arbitrairement (sans raison). La détention (la prison) doit être la dernière solution possible, elle doit être la plus courte possible.

3) Si tu es privé(e) de ta liberté, tu dois être traité(e) humainement et avec le respect de ta dignité d'être humain. Il doit être tenu compte des besoins de ton âge. Tu seras séparé(e) des adultes. Tu

auras le droit de rester en contact avec ta famille - sauf cas exceptionnels dans ton intérêt -.

4) Si tu es privé(e) de liberté, du as droit à diverses formes d'assistance, tu as le droit de contester (dire que tu n'es pas d'accord) les raisons de ton enfermement devant un tribunal, toutes les décisions qui concernent ta privation de liberté doivent se prendre dans les meilleurs délais (le plus vite possible).

**Article 38** : Tu as droit à la protection en cas de conflits armés (guerres)

1) En cas de conflit, les États doivent te protéger par le respect du droit humanitaire international.

2) Si tu as moins de 15 ans, les États doivent éviter que tu participes directement aux hostilités (que tu fasses la guerre).

3) Si tu as moins de 15 ans, tu ne peux pas être enrôler (recruter) dans une armée. Si les États incorporent (font rentrer à l'armée) des jeunes de 15 à 18 ans, ils doivent en priorité enrôler les plus âgés.

4) Si tu es concerné(e) par un conflit armé, les États ont l'obligation de te protéger et te soigner.

**Article 39** : Tu as droit à la réadaptation et à la réinsertion

Les États doivent t'aider à te réadapter et à te réinsérer socialement (t'aider à retrouver une vie normale), si tu as été victime de négligence, d'exploitation, de sévices, de torture ou de toute autre forme de traitements cruels.

**Article 40** : La justice et les droits des mineurs

1) Si tu es suspecté(e) ou reconnu(e) coupable d'avoir commis un délit (vol, crime...), tes droits fondamentaux doivent être respectés. Il doit être tenu compte de ton âge et tout doit être fait pour que tu réintègres la société.

2) Pour cela les États devront veiller :

a) à ce que tu ne sois pas accusé(e) injustement;

b) à ce que tu bénéficies de garanties telles que :

· être présumé(e) innocent (rester innocent) jusqu'à preuve du contraire

· être informé(e) des accusations portées contre toi

· avoir un procès juste et équitable, qui tienne compte de ton âge et de ton intérêt

· avoir droit à une procédure qui tienne compte de ton âge,

- 
- avoir la possibilité d'aller en appel,
  - te faire assister par un avocat
  - te faire assister, si nécessaire, par un interprète (un traducteur),
  - avoir droit au respect de ta vie privée.

**Article 41 : Tu as droit à la protection la plus favorable**

**Si la loi en vigueur dans ton pays t'est plus favorable (si elle est meilleure) que le texte de la présente Convention, c'est la loi la plus favorable de ton pays qui doit être appliquée.**

### Annexe 3

**De : Eric SIMARD <ericstimard@orange.fr>**  
**À : Nermin El SAWY <nermine.elsawy@yahoo.fr>**  
**Envoyé le : Lundi 30 avril 2012 11h58**  
**Objet : re: Re : Lettre au president du monde**

**Bonjour,**

**Wondone est un personnage imaginaire. Aucun incident particulier est à l'origine de ce livre, si ce n'est ma préoccupation à l'égard des enfants, des femmes, des hommes, des peuples, des animaux également victimes de la violence dans le monde.**

**Cette lettre est celle que j'aurais aimé écrire à l'âge de 10 ans. Je suis en quelque sorte le "porte-parole" de mon enfance.**

**Il est important de parler le plus possible de la violence, car elle se nourrit du silence qui l'entoure.**

**Bien cordialement, Eric Simard**

#### Annexe 4

**De : Eric SIMARD <ericstimard@orange.fr>**  
**À : Nermine El SAwy <nermine.elsawy@yahoo.fr>**  
**Envoyé le : Jeudi 20 septembre 2012 9h54**  
**Objet : re: l'Article**

**Bonjour et bravo pour votre travail. c'est une analyse très riche et très documentée. je n'ai rien de spécial à ajouter si ce n'est un détail sur lequel j'ai réfléchi il y a de cela quelques temps et pour lequel je n'ai pas encore trouvé de réponse. C'est concernant le mot "infans" qui signifie "qui ne parle pas".**

**Est-ce que les Romains utilisaient ce mot pour désigner les enfants en très bas âge qui ne maîtrise pas la parole, donc qui "ne parlent pas encore", ou est-ce que ce mot désignait tous les jeunes parce qu'ils n'avaient pas droit à la "parole civile" dans la société romaine ?**

**Encore bravo et bonne chance à vous dans votre parcours, pour relier le "dire" et le "faire".**

**Amicalement, Eric Simard**





## Bibliographie

### I- Corpus de l'article:

- Simard, Eric: Lettre au Président du Monde. Les droits de L'enfant, Paris Oskar, 2011
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant- texte adapté aux enfants diffusé sur [www.droitenfant.com](http://www.droitenfant.com) site consulté en novembre 2011

### II- Ouvrages critiques :

- ALTMAN, Janet: Diderot épistolier, Montréal, Fides, 1996
- AMOSSY, Ruth : L'Argumentation dans le discours, Paris, Armand Colin, "Cursus", 2006,
- AUSTIN, John Langshaw: Quand dire, c'est faire, Paris, Editions du Seuil, coll."points", 1970
- BOURDIEU, Pierre, La domination masculine, Paris, Seuil, 1998
- CHARAUDEAU, Patrick: Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique, Paris, Hachette "éducation", 1990, 176 pages
- ECO, Umberto : L'oeuvre ouverte, Paris, Editions du Seuil, coll."points", 1965
- ESQUENAZI, Jean-Pierre: Sociologie des publics, Paris, Editions La découverte, coll. Repères, 2009
- FISH, Stanely : Quand lire, c'est faire, Paris, Les Prairies ordinaires, 2007
- GRASSI, Marie-Claire: Lire l'épistolaire, Paris, Armand Colin, coll."Lettres Sup", 2005
- JOHNSON, Anders B., BELLAMY, Carol: La protection de l'enfance. Guide à l'usage des parlementaires, n°7, union interparlementaire, UNICEF, 2004.

- PERELMAN, Chaim et Lucie Olbrechts Tyteca, Olga: Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique, Editions de l'Université de Bruxelles, 1970, 1ère édition, 1958
- PLANTIN, Christian : L'Argumentation, Paris, Seuil, "Mémo", 1996
- RICOEUR, Paul : Du Texte à l'action. Essais d'herméneutique II, Paris, Seuil, coll."Points Essais", 1986
- TODOROV, Tzvetan: Mikhaïl Bakhtine: Le principe dialogique suivi de Ecrits du cercle de Bakhtine, Paris, Seuil, 1981

### III- Articles critiques:

- AMOSSY, Ruth: "De la sociocritique à l'argumentation dans le discours" in Littérature 140 , déc. 2005 Analyse du discours et sociocritique, p. 56- 71
- CHARAUDEAU, Patrick: "Le discours politique ou le pouvoir du langage"Conférence qui reprend quelques parties de son ouvrage Le discours politique. Les masques du pouvoir, paru en 2005 chez Vuibert.
- DUCHET, Claude, «Eléments de titrologie romanesque», in Littérature n° 12, décembre1973.
- JAUBERT, Anna:" La correspondance comme genre éthique" in Argumentation et analyse du discours, revue en ligne 5, 2010
- KARINE, Colette: « Analyse de la relation épistolaire entre l'administration publique et les usagers », résumé de thèse, in Langage et société n°112, Paris, 2005
- KERBRAT-ORECCHIONI:- « L'ironie comme trope ». in : Poétique 41, Paris :  
Seuil, 1980 , p.p. 108 -127
- "Quelle place pour les émotions dans la linguistique du Xxème siècle? Remarques et Aperçus"p.p. 33-74 in, Christian Plantin, mariane Doury, Véronique Traverso: Les Emotions dans les Interactions, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000.
- MAINGUENEAU, Dominique: « Ethos, scénographie, incorporation », in Ruth Amossy (dir.), Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos, Paris, Delachaux et Niestlé, 1999, p.75-100

- 
- RIOT-SARCEY, Michèle, « Par mes oeuvres on saura mon nom: l'engagement pendant les années folles », in Romantisme, no.77, 1992, p. 37-45
- SUKIENNIK, Claire: “Pratiques discursives et enjeux du pathos dans la présentation de l’Intifada al-Aqsa par la presse écrite en France” in Argumentation et Analyse du Discours,[en ligne] 1, 2008  
URL: <http://aad.revues.org/338>

**IV- Dictionnaires:**

DUBOIS, Jean : Dictionnaire étymologique, Paris, Larousse, 1989

